

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION  
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 687**

Prenez avis que lors de la séance régulière tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 687 intitulé :

***Règlement relatif à la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de la ville de Repentigny.***

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435 boulevard Iberville, à Repentigny, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026.

Le greffier,



M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat